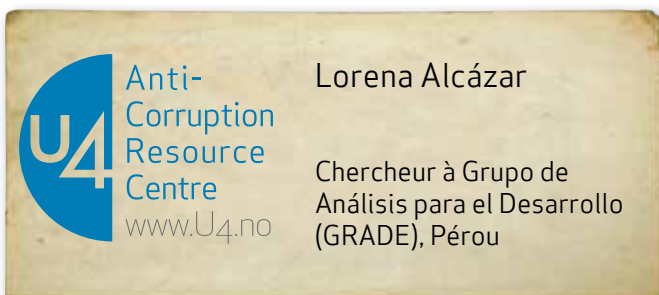


# Bons et mauvais usages des programmes sociaux : le cas des transferts monétaires conditionnels

Les programmes de transferts monétaires conditionnels sont présentés dans le secteur social comme la meilleure méthode de lutte contre la pauvreté. L'autonomie et le pouvoir discrétionnaire les rendent toutefois vulnérables à la corruption par falsification des informations par les bénéficiaires et les administrateurs de programmes dans le but de recevoir des transferts, ou quand les hommes politiques s'en servent pour gagner des voix. Une conception cohérente des programmes respectant des critères clairs de désignation des ménages bénéficiaires, des mécanismes efficaces de gestion des plaintes des usagers, et la surveillance par les groupes de société civile peuvent réduire le clientélisme politique.



Les pays en développement utilisent de plus en plus des programmes sociaux<sup>1</sup> pour combattre la pauvreté, et ils leur consacrent des budgets croissants. Des études empiriques ont toutefois démontré qu'il existe peu de corrélation entre les dépenses sociales et les résultats, même si l'on tient compte des revenus nationaux (World Bank 2008). De nombreux facteurs peuvent contribuer à cette situation, dont l'inefficacité des marchés, les postes de dépenses, la corruption et le manque d'efficacité dans la prestation des services sociaux. Plusieurs travaux de recherche concernant les dépenses publiques dans les régimes démocratiques avancent qu'une des raisons expliquant l'insuffisance de ces résultats tient à la manipulation par les dirigeants politiques du calendrier et de l'affectation des ressources dans le but de se faire réélire : les augmentations des dépenses publiques sont fixées de manière à coïncider avec les élections et les dépenses sont ciblées sur les régions où leur impact politique va se faire sentir au maximum, ce qui désavantage les autres régions pour des raisons de stratégie politique et non sur des critères sociaux ou de pauvreté.

Dans de nombreux pays, en outre, la gestion des affaires publiques s'est caractérisée par l'inefficacité, le manque de transparence et un pouvoir discrétionnaire, entraînant un accroissement du phénomène de clientélisme politique dans la conception même des programmes sociaux, dans la sélection de leurs bénéficiaires et dans l'affectation générale de leurs ressources.

Cette note traite des usages abusifs des programmes sociaux à des fins politiques et examine les mesures de protection qui peuvent éviter le clientélisme politique dans la gestion de ces programmes. Nous examinons de plus près le cas des transferts monétaires conditionnels (TMC), et notamment le cas de JUNTOS, le plus grand programme social au Pérou. JUNTOS assure un transfert mensuel en espèces d'environ 35 USD aux familles démunies en contrepartie du respect de certaines obligations telles que la fréquentation de l'école primaire (des enfants de 6 à 14 ans) et/ou un suivi médical régulier (des enfants de 0 à 5 ans).<sup>2</sup> JUNTOS est un exemple de type de programme social introduit dans beaucoup de pays au cours des dix dernières années, et il illustre les conditions qui favorisent ou empêchent le détournement de ces programmes à des fins politiques.

## Clientélisme politique et programmes sociaux

On définit le clientélisme politique comme un rapport entre un agent de l'État (le protecteur) et des groupes sociaux ou des individus (le client) dotés de différents degrés de pouvoir de négociation. L'individu qui occupe une position supérieure dans la hiérarchie sociale – le protecteur – est en mesure d'offrir aide et protection à des personnes ou des groupes situés plus bas dans la hiérarchie – les clients (Kaufman 1975). Le protecteur, par exemple le parti politique au pouvoir, se sert de son pouvoir coercitif ou de son contrôle des ressources, pour « favoriser » le client, par exemple, un groupe d'intérêt, en échange de voix ou de soutien politique. Quand un tel comportement résulte en l'emploi de fonds publics en faveur d'un groupe spécifique, au détriment du bien public général, on considère qu'il s'agit d'une forme de corruption, bien qu'il puisse ne pas impliquer l'appropriation directe de ressources publiques.

Les exemples de clientélisme politique abondent en Amérique Latine et dans beaucoup d'autres pays en développement,

et ils sont liés en particulier à des abus au niveau des programmes sociaux en période pré-électorale. Ces exemples concernent surtout le lancement de nouveaux programmes ou le ciblage de certaines régions ou certains bénéficiaires avec le but principal de renforcer le soutien politique. On peut citer par exemple le programme péruvien FONCODES, étudié par Schady (1999). Cette étude montre que l'affectation des fonds discrétionnaires de FONCODES a augmenté considérablement avant les élections. Les projets FONCODES ciblaient les provinces où l'impact politique des dépenses avait toutes les chances d'être le plus fort.

## Enrayer l'abus des programmes sociaux à des fins politiques

Un gouvernement doit jouer son rôle de surveillance via les institutions appropriées (contrôleur des finances, procureur, commissaire aux comptes) une fois les fonds versés, mais il se doit aussi d'exercer une surveillance ex ante pour éviter les usages abusifs des ressources publiques par les programmes sociaux. Établir, prouver et pénaliser le clientélisme politique ex post est difficile et coûteux, parce que le détournement des ressources publiques à des fins politiques se camoufle facilement en mesures légitimes, et enquêter, même après une dénonciation ou un signalement, nécessiterait un examen approfondi du programme concerné.

Dans ce contexte, une alternative plus pratique et plus efficace consisterait à exercer une surveillance préventive. Il faudrait mettre en place et renforcer ex ante les conditions requises pour minimiser les probabilités d'usage politique ex post du programme social. Cela peut se faire en vérifiant que les programmes sociaux essentiels ont une conception adéquate (comme on le verra plus loin) et sont soutenus par une infrastructure institutionnelle appropriée, qui doit comprendre la surveillance efficace non seulement de la part des acteurs politiques (tels les assemblées

nationales) et des institutions de l'État (telles que le bureau du contrôleur des finances) mais aussi de la part des organisations de la société civile. Autant de secteurs que les donateurs et les organisations internationales devraient envisager d'inclure dans leurs plans de soutien.

## Mise en place des programmes

Klitgaard (1988) propose une formule simple pour analyser le degré dans lequel se présentent les occasions de corruption :

$$\text{Corruption} = \text{monopole} + \text{pouvoir discrétionnaire} - \text{redevabilité}$$

Selon cette hypothèse, la corruption et le clientélisme politique ont tendance à décliner si les responsables ont moins de pouvoir de monopole sur un bien ou un service et s'il y a des limites à leur pouvoir discrétionnaire de désigner les bénéficiaires du service. Les abus sont également limités en présence de redevabilité et de transparence, de sorte qu'il existe un droit de regard sur les décisions des administrateurs. Dans ce contexte, il serait bon de poser les garanties suivantes :

- **Conception claire, précise et cohérente des programmes** : Ceci requiert de la clarté dans les objectifs, les activités, la justification et la définition de la population ciblée, et les mécanismes de ciblage. Si au contraire les mécanismes et les objectifs de ciblage sont ambigus ou non-existants, les administrateurs du programme seront en mesure de fixer des critères de ciblage qui, par exemple, affectent les ressources sur une base géographique en fonction de leurs intérêts politiques. Ils pourront par exemple concentrer les ressources dans les zones urbaines denses, même si elles ne sont pas forcément les plus nécessiteuses.
- **Existence de mécanismes de plainte efficaces** : Pour éviter les abus dans les programmes sociaux, il est important que les bénéficiaires réels et potentiels (ceux qui font partie de la population ciblée mais qui, pour une raison ou une autre – manque d'information, problèmes de mise en place ou raisons politiques – ne reçoivent pas les prestations) aient accès à un mécanisme efficace et largement répandu s'ils désirent porter plainte.
- **Transparence** : Il faut que tous les programmes sociaux produisent et communiquent au public des informations sur leur conception, leurs objectifs, leurs procédures, leurs mécanismes de ciblage, leurs bénéficiaires, leur budget, leurs acquisitions ainsi que toutes les autres informations nécessaires pour que les organismes chargés du programme rendent compte de l'utilisation des ressources publiques. Ces informations doivent être complètes et présentées clairement.
- **Redevabilité** : Tous les programmes doivent inclure des mécanismes de responsabilité et, si les institutions du gouvernement sont faibles, ces mécanismes doivent assurer une place à la société civile dans la surveillance du programme.

### CCT :

#### Élection de 2006 en Équateur

Au cours de la campagne présidentielle de 2006, Rafael Correa (l'actuel président) a souligné les avantages du programme TMC du pays (le « Bono de Desarrollo Humano »), en existence depuis 2003. Il a promis de doubler l'allocation mensuelle s'il était élu. La liste originale des bénéficiaires se basait sur une enquête socio-économique de 2 millions de ménages dans les régions les plus pauvres. Le programme n'avait toutefois pas de système en place pour permettre l'inclusion de nouveaux bénéficiaires, ni de mécanismes de sortie. Par conséquent, depuis la création de la première liste de bénéficiaires, les ménages ont pu se joindre à la liste pratiquement sur demande, tandis que très peu ont été rayés du programme. Ce système discrétionnaire a permis à l'administration du programme de cibler les allocations de TMC sur des zones d'importance politique dans la foulée des élections, comme l'a analysé Winters (2010).

## Les programmes de transferts monétaires conditionnels

Parmi les programmes sociaux, une attention particulière devrait être accordée aux programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC). Ces programmes sont axés sur le développement du capital humain, car ils posent comme conditions du transfert en espèces la fréquentation scolaire des enfants et les visites médicales. Les TMC dominent à présent le secteur de la protection sociale en Amérique Latine, et aujourd'hui, pratiquement tous les pays de cette zone les ont mis en œuvre ou les envisagent. En outre, les TMC sont promus de plus en plus comme une pratique d'excellence dans le secteur social pour les pays en développement des autres parties du monde, sur la base de leurs avantages relatifs dans la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, par rapport aux programmes d'aide alimentaire.

Bien que les impacts positifs à long terme des TMC sur la pauvreté et le développement humain varient selon le type des obligations imposées aux familles et aux différences de mise en application, plusieurs évaluations (Fiszbein and Shady 2008, Handa and Davis 2006, Parker, Berhman and Todd 2005) font part d'améliorations importantes dans l'état de santé, le niveau d'instruction et la nutrition des bénéficiaires désignés. En outre, les TMC ont apporté d'autres avantages importants à court terme, en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Contrairement aux premiers programmes sociaux d'Amérique Latine, les TMC et autres programmes actuels sont conçus pour cibler les groupes et les régions les plus pauvres. Ils remplacent d'anciens programmes universels ou à grande échelle qui ont échoué, au moins en partie, à cause de l'inefficacité généralisée des politiques sociales caractérisée par le manque de structure logique et de clarté dans la conception, l'insuffisance des mécanismes de ciblage et les coûts excessifs des frais administratifs. Les nouveaux programmes, dont les TMC, se caractérisent par un degré élevé d'autonomie et de flexibilité, dans le but d'éviter les effets de l'inefficacité du secteur public en Amérique Latine. L'autonomie et le pouvoir discrétionnaire, toutefois, rendent ces programmes particulièrement vulnérables à la corruption et à la manipulation politique.

La corruption est susceptible de se manifester dans tous les projets de protection sociale. Contrairement aux TMC, la plupart des programmes sociaux présentent de nombreuses occasions d'usages abusifs des ressources au cours des processus d'acquisition, d'entreposage et de distribution des dons (par exemple en nourriture et compléments alimentaires). Les TMC, cependant, présentent d'autres conditions qui risquent de favoriser les détournements, au cours du processus des paiements en espèces et de la vérification de la réalisation des conditions.

La corruption peut venir de plusieurs sources : des bénéficiaires, par exemple, qui peuvent falsifier les informations socioéconomiques requises et dissimuler leurs revenus ou leurs biens, comme des administrateurs du programme chargés de vérifier que les conditions requises sont remplies et qui peuvent demander de l'argent ou des avantages en nature pour passer sous silence le fait que les conditions ne sont pas remplies. Un

autre type de corruption est inspirée par des objectifs politiques. Puisque ces programmes sont très appréciés par la population, les hommes politiques sont tentés de s'en servir pour s'attirer des voix, en les lançant ou en les élargissant pendant les périodes électorales ou en ciblant des zones clés sur le plan politique. Dans ce dernier cas, le clientélisme politique implique le ciblage sur la base d'une carte politique plutôt que d'une carte de la pauvreté.

En plus des problèmes de corruption, une autre difficulté importante se pose concernant la viabilité financière de ces programmes. En effet, ils reposent pour la plus grande partie sur le soutien des fonds publics. Ils sont donc fréquemment limités dans le temps, et liés au cycle des élections, pour la durée desquelles ils présentent des avantages politiques considérables. Pour cette raison, le succès et la longévité d'un programme de TMC dépend d'une volonté politique forte du gouvernement, et d'un large consensus politique en faveur du programme pour le faire durer au-delà de la période initiale et si possible, après un changement de gouvernement.

Pour finir, des tensions peuvent naître lors de la mise en œuvre des TMC en raison de leur double objectif : 1) l'objectif à long terme tenant à briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en visant l'accumulation du capital humain ; et 2) l'objectif à court terme de réduction de la pauvreté par des transferts monétaires mensuels. Selon certains, la priorité devrait être accordée au premier objectif, mais c'est le deuxième qui est souvent mis en avant, pour des raisons politiques, même s'il met en danger la possibilité d'accumulation du capital humain, par un ciblage inadéquat, par exemple, ou des mécanismes trop vagues de contrôle des conditions (Handa and Davis 2006).

### Le cas de JUNTOS : TMC péruvien

Le programme TMC péruvien JUNTOS fournit des indications intéressantes<sup>3</sup> sur les questions abordées plus haut. Il a été lancé en 2005, au cours d'une période pré-électorale, à Chuschi/Ayacucho. Il a pour objectifs, comme la plupart des TMC, de réduire la pauvreté et contribuer au capital humain par le changement des comportements des populations pauvres avec des conditions imposées en matière d'éducation, de santé et de nutrition.

#### *Conception claire, précise et cohérente du programme*

Bien que JUNTOS ait été introduit au Pérou plusieurs années après l'adoption de programmes semblables dans les pays voisins, sa mise en application a été immédiate. Elle a coïncidé avec une année pré-électorale et a reçu une importante publicité politique. L'équipe responsable n'a pas eu suffisamment de temps pour travailler sur la conception et les règlements en matière de mécanismes de ciblage et d'identification des bénéficiaires, de coordination avec les institutions tenant à l'offre (principalement les secteurs de la santé et de l'éducation), du système de surveillance et des mécanismes de vérification des conditions. La réalisation des objectifs du programme a par conséquent été sérieusement mise en danger dès son démarrage et les conditions étaient propices aux abus. Ces problèmes ont été soulignés par des critiques émanant de la société civile, des opposants politiques, des experts en politique sociale



et des médias. Le gouvernement a réagi en introduisant certains ajustements destinés à se prémunir contre le clientélisme.

Ces garanties visaient surtout à assurer la participation active de différents acteurs à la direction et à la surveillance du programme. JUNTOS a ainsi été conçu pour agir par l'intermédiaire d'un Bureau doté de représentants de quatre ministères associés au programme (Santé, Éducation, Économie et Finances, Développement et Condition Féminine) et cinq représentants de la société civile (Association nationale des travailleurs, Association nationale des chefs d'entreprise, une alliance d'ONG, et CARITAS, représentant l'Église). En outre, un comité pour la transparence et la surveillance a été mis en place, avec présidé par un représentant de la société civile.

En raison de l'urgence politique avec laquelle le gouvernement a décidé de lancer le programme et de l'élargir, toutefois, il n'y a pas eu assez de temps pour mettre en place un système destiné à contrôler si les participants remplissaient les conditions requises à la réception de l'allocation. Le programme ne pouvait donc pas être considéré comme un programme de transfert conditionnel, mais simplement un programme de transfert monétaire. Cinq ans plus tard, un système de contrôle adéquat en est toujours au stade de la conception.

### Clarté des mécanismes de ciblage

Pour être bénéficiaire éligible (c'est-à-dire pour recevoir le transfert en espèces), il fallait que le ménage soit extrêmement pauvre, et avec des enfants de moins de 14 ans et/ou une femme enceinte. Le programme a été conçu selon deux niveaux de ciblage :

- Un niveau géographique – les zones ont été sélectionnées sur la base d'un index comportant leur niveau de pauvreté, la malnutrition infantile et l'incidence de violence politique ; et
- Un mécanisme de ciblage individuel basé sur un recensement local socio-économique des ménages pour déterminer le niveau de pauvreté et identifier les ménages éligibles à l'intérieur des zones sélectionnées. Une fois les ménages extrêmement pauvres identifiés par l'intermédiaire du recensement, les listes devaient être validées dans une assemblée locale avec la participation de représentants des municipalités et de la population.

Bien que le ciblage géographique ait été objectif et surveillé de près, le programme a connu des problèmes en ce qui concerne la sélection des bénéficiaires. En raison de la proximité des élections, le recensement socio-économique a dû être exécuté très rapidement, sans validation adéquate du système, et beaucoup de familles se sont plaintes de ne pas avoir reçu de visite ou de ne pas avoir été identifiées comme très pauvres. Il y a eu également des cas de manipulation pour incorporer des bénéficiaires qui n'étaient pas éligibles. Par exemple, certaines familles sans enfants en ont « emprunté » chez les voisins pour participer au programme. D'après la conception du programme, il aurait fallu tenir des assemblées pour corriger ces erreurs, mais les communautés n'ont pas été assez bien préparées pour tenir ce rôle, et encore aujourd'hui il reste beaucoup de doutes sur l'efficacité des mécanismes de ciblage du programme.

### Mécanismes de plainte efficaces

JUNTOS n'a toujours pas de mécanisme officiel pour recevoir des plaintes. Par conséquent, beaucoup de familles qui n'avaient pas été identifiées par le premier recensement socio-économique et qui ont donc été exclues des listes de bénéficiaires éligibles, n'ont pas pu déposer une plainte officielle. De plus, une évaluation indépendante récente (Alcázar 2009) a conclu que certains administrateurs locaux abusaient de leur pouvoir et exigeaient des paiements en espèces ou des cadeaux de la part des bénéficiaires qui ne remplissaient pas les conditions du programme pour fermer les yeux sur leur infraction.<sup>4</sup> Il ne s'agissait certes que de quelques cas (environ 5% des bénéficiaires interrogés) (Alcázar 2009, 46), mais ces accusations de corruption sont très graves et méritent une meilleure surveillance du programme et un mécanisme de plainte efficace.

### Transparence

JUNTOS a ouvert un site Internet régulièrement mis à jour qui présente des informations sur la structure institutionnelle du programme, ses règlements, la composition du bureau exécutif, des rapports, des informations sur le budget, et une base de données montrant les zones sélectionnées et les bénéficiaires par zone. Il reste cependant des problèmes concernant les informations sur les caractéristiques des ménages (sur la base de l'enquête socio-économique) et le programme n'a toujours pas de système adéquat pour contrôler que les conditions requises (fréquentation scolaire et/ou visites médicales) sont bien remplies.

Une faiblesse particulièrement inquiétante en matière de corruption tient à ce que les bénéficiaires et les communautés locales ne sont pas bien informés sur les critères d'éligibilité et les conditions à remplir pour recevoir le transfert monétaire. L'auteur (2009) a évalué le programme par le biais d'un échantillon représentatif de bénéficiaires dans une zone sélectionnée, et a trouvé que seulement 50 % des bénéficiaires de JUNTOS pouvaient citer les conditions requises pour recevoir le transfert. De plus, bon nombre d'entre eux (environ 23 %) ont mentionné des conditions non requises par le programme, mais vraisemblablement imposées à l'initiative de l'administrateur local du programme (comme des jardins potagers pour améliorer l'alimentation des familles).

### Participation de la société civile

En ce qui concerne la participation de la société civile, le programme JUNTOS est un exemple positif, car celle-ci joue un rôle actif dans sa surveillance, et même dans son application, au moins au niveau national (beaucoup moins aux niveaux régional et local). Comme il a été mentionné ci-dessus, des représentants d'ONG, d'associations de travailleurs et de chefs d'entreprise, et l'Église ont été invités à siéger au bureau exécutif du programme et à un comité spécial de transparence et surveillance. Ces garanties ont été introduites à la suite d'une forte pression des médias pendant la période pré-électorale où le programme a été mis en place. Elles ont contribué à assurer la transparence indispensable dans la mise en œuvre du programme et les mécanismes de ciblage. En raison, cependant, de la pression politique ayant contribué à son lancement et son expansion, JUNTOS souffre encore de graves problèmes de conception et de gestion.



U4 est un centre de ressources en ligne pour les praticiens du développement qui sont confrontés aux questions de corruption dans leur travail. Le centre est géré par Chr. Michelsen Institute, centre de recherche indépendant spécialisé sur le développement et la coopération internationale. U4 est financé par AusAID (Australie), BTC/CTB (Belgique), ACDI/CIDA (Canada), DFID (Royaume Uni), GIZ (Allemagne), Norad (Norvège), Sida (Suède) et le ministère néerlandais des Affaires étrangères (NimBuZa). Toutes les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que son ou ses auteur(s) et ne reflètent ni l'opinion des agences partenaires de U4 ni celle de CMI/U4 (© 2011 - CMI/U4)

## Stratégie de surveillance

Pour éviter les opportunités de clientélisme politique, de corruption et d'abus de fonds publics, une stratégie à long terme de surveillance des programmes sociaux s'impose. Elle doit comprendre la participation de tous les intervenants, dont les acteurs politiques, les institutions gouvernementales et les représentants de la société civile y compris les médias. Dans les pays où les donateurs internationaux sont des partenaires de premier plan, ceux-ci doivent aussi intervenir dans les différentes étapes d'une telle stratégie – en apportant leurs conseils techniques et assurant la surveillance générale du programme. Les stratégies de surveillance doivent comprendre les étapes suivantes :

- **Identification et sélection des programmes sociaux à surveiller de près :** Puisque les ressources humaines et monétaires disponibles pour la surveillance sont limitées, il faut concentrer les efforts sur certains programmes sociaux prioritaires en raison de l'importance de leur budget ou parce qu'ils font partie d'une stratégie de grande envergure de lutte contre la pauvreté, ou encore parce qu'ils offrent manifestement des opportunités d'abus politiques potentiels. Certaines recommandations pratiques pour identifier ces programmes comprennent l'observation de changements importants dans les habitudes de dépenses qui ne peuvent pas se justifier techniquement, notamment au cours des périodes électorales, ou les

programmes qui sont lancés ou annoncés par un grand battage médiatique au cours de ces périodes.

- **Collecte d'informations :** Les informations doivent être rendues disponibles soit par des sources publiques soit sur demande faite aux administrateurs des programmes. Les informations requises doivent servir aux besoins de la surveillance, et comprendre, entre autres, le budget détaillé, les listes de bénéficiaires, les principes et mécanismes de ciblage et sélection des bénéficiaires et pour l'affectation des ressources, les normes et règlements intérieurs, les mécanismes de plainte.
- **Analyse des conditions nécessaires à l'usage politique des programmes sociaux et recommandations en matière de garanties :** Si cette analyse détecte des incohérences, révèle des possibilités de gestion discrétionnaire des ressources, de manque de transparence, ou d'autres preuves de clientélisme politique, il faudra continuer à exercer une surveillance étroite, faire des recommandations et faire usage de mécanismes destinés à exercer des pressions – comme par exemple en informant les médias.
- **Systématisation du processus de surveillance et des résultats pour consultation et actions futures :** En dernier lieu, une documentation adéquate est essentielle pour assurer que les mécanismes d'action et de sanction sont disponibles et applicables d'un point de vue juridique.

## References

**Alcázar, L** (2009): El Gasto Publico Social frente a la Infancia: Análisis del programa JUNTOS y de la oferta y demanda de servicios asociados a sus condiciones, Niños del Milenio, Perú, December 2009. <http://www.bvcooperacion.pe/biblioteca/bitstream/123456789/6005/1/BVCI0006006.pdf>

**Fiszbein, A and Shady, N** (2008): Conditional Cash Transfers: Reducing Present and Future Poverty. The World Bank Policy Research Review <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTPRRS/EXTCCT/0,,contentMDK:22064167~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:5757745~isCURL:Y,00.html>

**Handa, S and Davis, B** (2006): The experience of Conditional Cash Transfers in Latin America and the Caribbean, Development Policy Review, Vol. 24, No.5 Oxford, UK: Blackwell Publishing

**Kaufman** (1975). The Patron-Client Concept and Macro-Politics: Prospects and Problems, Comparative Studies in Society and History, Vol.16, No.4.

**Klitgaard, R** (1988) Controlling Corruption. Berkeley, California. University of California Press.

**Parker, S, Berhman, J and Todd, P** (2005): School Subsidies, Achievement and Work in Mexico.

**Rose-Ackerman, R** (1975) The Economics of Corruption. Journal of Public Economics, Volume 4, Issue 2, February 1975.

**Schady, N** (1999). Seeking Votes: The Political Economy of Expenditures by the Peruvian Social Fund (FONCODES), 1991-95. World Bank, Development Research Group, Washington August 1999. <http://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/2166.html#download>

**The World Bank** (2008): Are you Being Served? New Tools for Measuring Service Delivery. Edited by Amin, S, Das, J and Goldstein, M. Washington DC. [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2008/02/15/000333038\\_20080215064605/Rendered/PDF/424820PUBOISBN1LIC0disclosed0Feb131.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2008/02/15/000333038_20080215064605/Rendered/PDF/424820PUBOISBN1LIC0disclosed0Feb131.pdf)

**Winters, M** (2010): Swing versus Core Districts in a Conditional Cash Transfer Program in Ecuador, Paper presented at the 67th annual meeting of the Midwest Political Science, Chicago, IL.

## Notes

1. Les programmes sociaux sont définis comme des politiques publiques de protection sociale dont l'objectif est la réduction de la pauvreté et l'extension de l'éducation et des services médicaux aux segments les plus démunis de la société.
2. Pour toute information complémentaire, consulter [www.juntos.org.pe](http://www.juntos.org.pe).
3. Cet examen se base principalement sur une étude non publiée qui analyse l'emploi des ressources publiques dans les programmes sociaux en période pré-électorale, préparée par GRADE en 2006 pour Transparencia Peru.
4. Le règlement du programme stipule qu'après trois mois consécutifs de non-respect des conditions, la participation du bénéficiaire devrait être temporairement suspendue.